

## EDITO

Après un long travail technique, le programme européen LEADER Pays du Velay a été validé en décembre 2015 par la signature de la convention de mise en œuvre. Parmi les 43 GAL sélectionnés en Auvergne - Rhone Alpes, le Pays du Velay est le 1<sup>er</sup> territoire à rendre opérationnel les dispositifs d'accompagnement des porteurs de projets qui permettront d'attribuer plus de 4,2 millions d'euros pour les opérations sélectionnées. L'animation de territoire, menée depuis 2014, sur la construction de ce nouveau programme, a permis (et permettra) de faire émerger de nombreuses opérations fédératrices et innovantes qui participent au développement territorial du Velay. L'adoption de la loi NOTRe et la fusion des intercommunalités et des régions nous obligent à être innovants pour répondre aux besoins des acteurs. A ce titre, les collectivités locales créent de nouveaux régimes d'aides pour les entreprises qui investissent sur le territoire, dans le cadre d'un partenariat public/privé renouvelé. C'est le sens de ce nouveau programme que de travailler plus et mieux ensemble dans l'intérêt général de ce territoire rural dynamique.



*Laurent DUPLOMB, Président du GAL Pays du Velay*

## Innovier pour accompagner nos entreprises de proximité

Le programme européen LEADER a pour ambition d'accompagner fortement les porteurs de projets privés. Cette cible est pourtant difficile à mobiliser notamment car un cofinancement public est nécessaire à l'attribution d'une subvention européenne. Conscient du rôle déterminant des acteurs privés économiques dans le dynamisme d'un territoire, les élus des différentes intercommunalités du Pays du Velay ont souhaité mettre en place des dispositifs opérationnels d'aides directes aux entreprises, qui permettent de faciliter l'accès aux fonds européens LEADER.

Ainsi, les CC des Portes d'Auvergne et de Cayres-Pradelles ont mis en place, en décembre 2014, une Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services qui permet, à l'aide du fonds d'Etat FISAC, d'apporter une aide directe aux investissements des entreprises. Aujourd'hui, les CC de Craponne, du Mézenc et de l'Emblavez, ainsi que la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay travaillent sur des dispositifs similaires qui permettraient notamment d'aider les projets immobiliers des entreprises. Plusieurs dossiers sont en cours d'instruction. Toutes ces initiatives s'inscrivent dans le cadre de la loi NOTRe et permettent de déployer la stratégie LEADER en direction des entreprises commerciales et artisanales qui valorisent les ressources locales vellaves. Ce partenariat public/privé permet de rendre concret l'appui de l'Europe dans les territoires et pour le citoyen.



Ces initiatives innovantes en termes de financement sont rendues possibles par la concertation LEADER qui s'opère au sein du Groupe d'Action Locale qui regroupe notamment les territoires et les chambres consulaires. L'objectif est de maximiser l'emploi et la valorisation des ressources locales dans le cadre de démarches collectives.

Les entreprises qui souhaitent développer des projets sont invitées à contacter la [Chambre des Métiers](tel:04.71.02.34.56) (04.71.02.34.56) ou la [Chambre de Commerce et d'Industrie](tel:04.71.09.90.00) (04.71.09.90.00) pour étudier la pertinence d'un accompagnement financier LEADER.

**[Plus d'infos sur la Fiche Action n°2 « Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales vellaves »](#)**

# La coopération LEADER : co-construire avec l'œil extérieur

Le [GAL Pays du Velay](#) fait partie des nombreux territoires en Europe bénéficiaire de ce fonds d'accompagnement aux initiatives locales. Comme sur la précédente programmation, le Velay souhaite mener des projets collaboratifs avec d'autres territoires ruraux européens. Pour avancer concrètement sur ces sujets, il a été défini 4 grands thèmes sur lesquels la coopération sera privilégiée :



- **La mise en marché des ressources locales vellaves** : à la suite de l'expérience « Marché Européen », il s'agit de créer ensemble des opérations de valorisation de nos productions locales sur la scène européenne dans une démarche de promotion territoriale.
- **La redécouverte des patrimoines emblématiques** : la coopération permettrait d'apporter un regard nouveau sur nos patrimoines en faisant appel aux regards croisés d'artistes et d'artisans portant une vision renouvelée de nos marqueurs identitaires.
- **L'attractivité des centres-bourgs** : l'idée est de faire coopérer plusieurs municipalités qui travaillent cette problématique par la mise en œuvre d'actions communes (promotion de l'offre immobilière, échanges de bonnes pratiques d'aménagement,...)
- **La valorisation touristique de l'itinérance** : l'ambition est de collaborer avec des territoires qui ont construit une vraie stratégie touristique à partir de cette pratique et de mettre en place une promotion commune des produits touristiques élaborés.

Dans le cadre de la nouvelle région Auvergne/Rhône Alpes et dans le but de favoriser les échanges, une rencontre entre GAL auvergnats et rhône-alpins a été organisée par les réseaux ruraux régionaux, le 17 novembre 2015 à St Germain Laval (42). **Pour en savoir plus...**

Si vous avez une idée ou un projet, n'hésitez pas à contacter **la cellule d'animation LEADER**

## **Les prochains rendez-vous :**

- Jeudi 4 Février 2016, 14 h : Comité Technique
- Mardi 22 Mars 2016, 17 h : Comité de Programmation
- Jeudi 12 Mai 2016, 14 h : Comité Technique
- Mardi 21 Juin 2016, 17 h : Comité de Programmation

**Calendrier  
2016**

## **Le programme LEADER Pays du Velay 2014-2020**

Le GAL dispose d'une enveloppe de 4,2 millions d'euros pour accompagner les porteurs de projets à travers 6 Fiches-Actions (*cliquez dessus pour plus d'infos*) :

- **1. Accompagner, Structurer et Promouvoir l'offre en ressources locales vellaves**
- **2. Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales vellaves**
- **3. S'approprier, faire partager et diffuser les marqueurs identitaires du Velay**
- **4. Moderniser l'habitabilité des centres-bourgs**
- **5. Fédérer et Promouvoir l'offre touristique itinérante**
- **6. Co-construire le développement du Velay sur la scène européenne**

*Vous pouvez aussi consulter **la synthèse du Plan d'Actions***

**La cellule d'animation du GAL Pays du Velay** : Bureau 221, Immeuble Interconsulaire au Puy **Thomas FACQUEUR**, animateur du programme, chargé de l'émergence des projets et de leur accompagnement pour les demandes d'aides LEADER

Vous pouvez le contacter au 04-71-07-21-06 / 06-86-82-50-18 / [leadervelay@gmail.com](mailto:leadervelay@gmail.com)

**Jean-François BONNEFOY**, gestionnaire du programme, chargé de l'information et de l'assistance technique à la constitution du dossier administratif pour la demande d'aide LEADER

Vous pouvez le joindre au 04-71-07-71-96 / [jfbonnefoy@haute-loire.chambagri.fr](mailto:jfbonnefoy@haute-loire.chambagri.fr)